



## PROJET DE NOUVELLE STATION D'EPURATION : OU EN EST-ON ?

Ce projet, complexe et lourd financièrement (investissement estimé à 2,3 Millions d'Euros HT) au regard de la taille de l'île et de son budget du service de l'eau et de l'assainissement, continue de progresser.

Dans les douze derniers mois, des étapes importantes ont été franchies :

-Le choix définitif du Conseil Municipal de Décembre 2021, après visites de nombreuses stations et concertation avec le Service de l'Eau et de l'Assainissement du Département, pour la filière boues activées couplée à des lits de roseaux pour le traitement des boues ;

-Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'Eau. Les niveaux de subventions ont été confirmés par tous et la commune entend aussi réaliser des économies pour contribuer à ce très lourd, mais indispensable, investissement ;

-La finalisation de l'étude environnementale étendue au premier semestre pour tenir compte d'une espèce animale protégée sur le site (le crapaud calamite) ;

-Les études de sols pour l'implantation réalisées également au premier semestre 2022 ;

-La finalisation de l'avant-projet de construction et la concertation avec l'architecte des bâtiments de France

-La constitution du dossier de demande de Dérogation à la Loi sur l'Eau (envoyé en Préfecture début Octobre pour examen par le Ministère de la Transition Ecologique et différents services), dossier de plus de 1 000 pages ...

- La préparation des modalités de concertation et de révision du PLU avec le service Urbanisme de Haut Léon Communauté.

Les activités des prochains mois vont s'articuler autour de 3 axes à mener en parallèle :

1. Concertation préalable des habitants au titre du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement et enquête publique, qui nécessiteront des délibérations au niveau communal et intercommunal ;
2. Dossier de consultation et choix des entreprises pour la réalisation des travaux et dossier de Permis de Construire ;
3. Suivi du dossier de demande de dérogation auprès du Ministère, déjà transmis en Préfecture.



Ces 3 chantiers parallèles devraient tous converger vers le début du printemps 2023 pour finalisation. A ce jour, sauf imprévu important, l'objectif reste de démarrer les

travaux à la rentrée 2023 pour une fin de chantier en fin d'année 2024.

### LA QUESTION DU LOGEMENT A L'ANNEE

Il a été beaucoup question durant les derniers mois, et aussi durant les Insulaires à l'île aux Moines, du logement à l'année des actifs, du poids des résidences secondaires, des locations saisonnières, de l'inflation des prix de vente...

Si l'île de Batz reste l'une des communes les « moins chères » des îles du Ponant et si l'île est encore très peu concernée par l'expansion du modèle « Airbnb », des locations de courtes durées au-delà de 120 jours par an, le problème du logement des actifs existe ici aussi.



C'est une priorité de l'équipe municipale, en ligne avec les engagements pris en 2020. Pour ce faire, un projet de construction de 2 x 4 logements locatifs est en cours de finalisation avec un bailleur social sur le terrain acquis au Venoc. Ce projet devrait déjà répondre à une bonne partie des demandes de logements répertoriées.

Pour se réaliser, il devra aussi bénéficier de subventions additionnelles (de l'Etat et de la Région via le contrat des îles, du Département) car le budget communal seul ne saurait supporter les déficits d'équilibre de ces opérations.

De plus, la municipalité reste vigilante sur des opportunités potentielles d'acquisitions, qui pourraient permettre de rénover et de créer quelques logements supplémentaires, en cohérence avec ses faibles capacités financières.

TOUT CELA DEMANDE DU TEMPS, UNE PRISE DE CONSCIENCE PLUS LARGE DE TOUS POUR Y

CONTRIBUER ET LE RESPECT DU CADRE LEGAL ET LEGISLATIF EN VIGUEUR.

### ECONOMIE D'ENERGIE ET ECLAIRAGE

Comme toutes les communes de France, nous devons faire face à une hausse extrêmement importante du coût de l'énergie.



L'équipe municipale a donc décidé de réduire l'amplitude d'éclairage public dès la fin du mois d'Octobre.

Les lampadaires s'allumeront à 7h15 le matin (sauf le lundi à 6h30 pour le bateau des scolaires), ils resteront éteints les dimanche matins.

Le soir, les lampadaires s'éteindront à 21h00. Pour les sorties plus tardives, revenons à nos lampes de poche ou téléphones portables. Nous contribuerons ainsi à l'effort national d'économie d'électricité, tout en évitant une forte inflation des dépenses dans le budget communal.

DE MEME DANS TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX, NOUS CIBLERONS UNE TEMPERATURE AUTOUR DE 19° A L'INTERIEUR PARTOUT OU NOUS POURRONS.

### RATS ET RAGONDINS

Comme beaucoup d'entre vous l'ont constaté, notre île fait face à une augmentation sérieuse de la population de rats et ragondins quasiment sur tout son territoire. En début d'année 2022, la municipalité a pris rang dans le projet d'élimination significative de nuisibles qui est en place au sein de l'Association des îles du Ponant et le dossier de l'île de Batz a été intégré dans la planification et les demandes officielles. Ces dossiers font l'objet d'un niveau de subvention de l'ordre de 80% par l'Union Européenne.

Les consultations d'entreprises sont en cours. Néanmoins, ce n'est qu'une fois les subventions européennes accordées que les opérations pourront être planifiées, et cela pourrait encore prendre 12 à 18 mois.



Des pièges à appâter, et les appâts associés, peuvent être demandés par tous les habitants qui le souhaitent auprès des services municipaux. Nous encourageons tous ceux qui observent ces nuisibles à proximité de leur domicile à le faire.

La commune a également un contrat annuel, depuis de longues années, avec une entreprise pour un certain nombre de pièges et de passages. Mais les statistiques sur les 120 pièges déployés montrent un plus faible impact que sur d'autres îles, lié aussi à la nature agricole de notre île.

Les actions actuelles ne semblent pas suffire. La commune prévoit donc une action plus ponctuelle et plus efficace (notamment sur les ragondins) pendant le 4<sup>ème</sup> trimestre, les consultations d'entreprises sont en cours.

Nous devons TOUS agir néanmoins pour limiter la prolifération de ces nuisibles qui peuvent véhiculer des maladies pour l'homme et les animaux domestiques :

- La commune a rappelé à la Communauté de Communes gestionnaire de la déchetterie d'avoir une action plus intense et plus régulière sur ses plateformes ;
- Nous devons débroussailler régulièrement tous les terrains envahis de ronces qui créent des abris favorables à ces nuisibles ;
- Nous devons absolument éviter de laisser dans les champs et les jardins de la nourriture qui attire les nuisibles et aide à leur prolifération (légumes non récoltés, tas de déchets, ...) ;
- Tous les propriétaires de petits poulaillers privés doivent s'équiper de pièges disponibles en Mairie à disposer à proximité des poulaillers. La nourriture pour volailles attire les nuisibles ;
- De même, tous les foyers pratiquant le compost doivent également disposer des pièges à proximité car ces

composts sont aussi source de nourriture pour les nuisibles, pièges aussi disponibles en Mairie.

Seule la combinaison de toutes ces actions permettra, ensemble, de réduire le nombre de ces nuisibles dans l'attente de l'action plus puissante commandée auprès de l'association les îles du Ponant.

### LA PINEDE ... ABATTAGE NECESSAIRE

Comme beaucoup ont pu le constater, la commune a fait procéder à l'abattage d'environ 70 arbres morts dans la pinède durant le mois de Septembre.

**Jusqu'à début Novembre, sous leur responsabilité, la commune laisse les arbres coupés au sol pour les habitants qui souhaitent les débiter pour leurs besoins en bois de chauffage ou autre.**



**... mais Mille nouveaux arbres à planter !**

Une fois les arbres abattus évacués, la commune prévoit de planter environ mille nouveaux jeunes arbres sur ce site, de différentes essences, en début d'année 2023. Une commission animée par Christine Portanelli a mené cette première partie du projet de reboisement. La première phase se fera sur le site élargi de la pinède.



Notre projet communal est complémentaire à celui mené par le Conseil Départemental du Finistère dirigé par Maël

de Calan de planter 500 000 arbres dans le Finistère. Ils seront des pièges à carbone supplémentaires pour notre futur. Un dossier de demande de subvention sera d'ailleurs déposé auprès du Conseil Départemental. Il est envisagé d'associer les élèves de l'école à ce projet.

## ILLUMINATIONS DE NOËL

En cohérence avec le point sur les économies d'énergie, l'équipe municipale envisage aussi de réduire la période des illuminations de Noël.



Néanmoins, pour préserver cet esprit des fêtes de Noël, nous allons renouveler les décorations de Noël dans les rues de la commune et sur les bâtiments communaux. Les nouvelles décorations seront équipées de LEDS plus économes.

Une première tranche a été votée au budget 2022 et sera mise en œuvre cet hiver. L'objectif est de renouveler l'ensemble des illuminations sur 3 ans et de les étendre, au-delà du bourg, aux principaux hameaux de la commune de façon symbolique.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



**Le secrétariat de mairie est ouvert au public lundi, mardi, jeudi et vendredi**  
**De 9 h à 12 h & de 14 h à 16 h**  
 Téléphone : 02.98.61.77.76  
 Courriel : [mairie.iledebatz@orange.fr](mailto:mairie.iledebatz@orange.fr)  
 Site Internet : [www.iledebatz.com](http://www.iledebatz.com)

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont accessibles sur le site internet Rubrique « Vie municipale »

## PERMANENCE DU MAIRE POUR LES HABITANTS

Le Maire tient une permanence en Mairie tous les samedis sur rendez-vous.

Veillez prendre contact avec le secrétariat de mairie :

- Par email : [mairie.iledebatz@orange.fr](mailto:mairie.iledebatz@orange.fr)
- Par téléphone : 02 98 61 77 76

En cas d'urgence, les services de la Mairie pourront communiquer le numéro de portable du Maire.

## DECHETTERIE

Mardi – Mercredi – Jeudi 15 h 30 à 17 h 30  
 Samedi 13 h 30 à 16 h 30

## ORDURES MENAGERES

Ramassage tous les lundis  
 Renseignements au 02 98 69 10 44

## ÉTAT CIVIL



### NAISSANCES

⌘ Juliann, Saïck MEUNIER de Quentin et Morgane RAVELLO le 5 juillet

### 👰 MARIAGES

⌘ Yoann LE VEN et Margaux CREACH le 7 mai

⌘ Joseph D'ANDRÉA et Véronique LEGRAND le 21 mai

⌘ Bénédicte FONTENAY et Laurent KENESI le 15 juillet

⌘ Véronique MENOÛ et Sébastien LIEBLICH le 23 juillet

⌘ Arnaud CHRETIEN et Marion COURTOT le 27 août

⌘ Thierry DELCROIX et Maria DOS REIS le 24 septembre



### DECES

⌘ Jean Louis HERRY le 15 août 2022 à l'âge de 77 ans

⌘ Jean BOISNET le 22 août 2022 à l'âge de 78 ans